

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: **0 679 349 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **95400194.7**

(51) Int. Cl.⁶: **A45D 2/00, A45D 4/16**

(22) Date de dépôt: **18.01.95**

(30) Priorité: **20.01.94 FR 9400816**

(43) Date de publication de la demande:
02.11.95 Bulletin 95/44

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(71) Demandeur: **Amaru, Stéphane**
136, chemin de la Salade Ponsan
F-31400 Toulouse (FR)

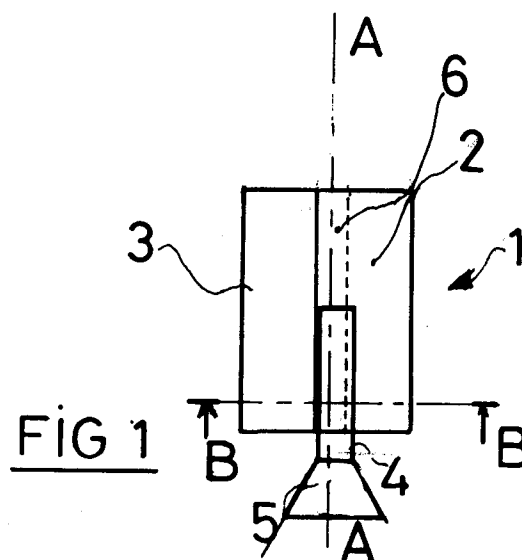
(72) Inventeur: **Amaru, Stéphane**
136, chemin de la Salade Ponsan
F-31400 Toulouse (FR)

(74) Mandataire: **Ravina, Bernard**
RAVINA S.A.
24, boulevard Riquet
F-31000 Toulouse (FR)

(54) **Dispositif permettant l'ondulation des cheveux.**

(57) La présente invention a pour objet un dispositif permettant l'ondulation des cheveux.

Ledit dispositif permet l'ondulation des cheveux par décollement de la racine muni d'un dispositif chauffant externe destiné à coopérer avec des pinces (1) de faible longueur et se caractérise essentiellement en ce que les mâchoires (2, 3) de ladite pince (1) ont une forme rectangulaire tuiée selon un axe (AA'), disposées de manière à venir en contact l'une de l'autre par un seul de leurs bords longilignes 6.



EP 0 679 349 A1

La présente invention se rapporte à un dispositif permettant l'ondulation des cheveux par décollement de la racine à l'aide d'un dispositif à pince chauffée.

Il est connu de réaliser différents dispositifs chauffés ou non, permettant l'ondulation de mèches de cheveux, tel que le dispositif comprenant une pince dont les mâchoires sont chacune constituées d'un cadre rectangulaire, lequel est doté de demi-cylindres disposés transversalement au cadre de la mâchoire et dont chaque extrémité est maintenue à l'un des montants.

La mâchoire inférieure en se refermant, dispose les demi-cylindres dont elle est munie entre les demi-cylindres de la mâchoire opposée. Les cheveux étant alors enserrés entre les différentes mâchoires, s'ondulent durant la phase de séchage.

On connaît également un dispositif non chauffé composé d'une feuille rigide et longiligne préformée en canaux, ceux-ci étant disposés transversalement à la longueur de la feuille rigide et sont, à renforcement incurvé et à lèvres serrées dans lesquelles sont disposés les cheveux sur la longueur de la feuille et dans les différents canaux transversaux de cette dernière.

Les cheveux sont alors maintenus dans les canaux et sur les lèvres par l'intermédiaire de dispositif de retenue placé dans les canaux alors que d'autres sont disposés sur les lèvres. Les cheveux ainsi maintenus prendront la forme voulue au cours du séchage.

Il est également connu par l'homme de métier des dispositifs chauffants tels que les rouleaux à friser ou fer à friser électrique, constitués d'une tige cylindrique munie d'un dispositif de préhension et reliée à une source d'énergie électrique sur laquelle vient se placer une mâchoire d'une longueur équivalente à la tige et dont la forme épouse parfaitement une partie de ladite tige cylindrique. Les cheveux sont enserrés entre la tige et la mâchoire, ce qui par l'intermédiaire de la chaleur leur donnent un aspect ondulé ou plus exactement frisé.

Ces différents moyens permettant l'ondulation dite "permanente" des cheveux sont d'une manière générale peu pratique à utiliser de part leur encombrement, leur forme mais également de part le temps de réalisation d'une telle coiffure pour quelqu'un qui n'est pas du métier.

La présente invention vise essentiellement mais non exclusivement à remédier à ces différents inconvénients.

A cet effet, le dispositif à ondulation des cheveux par décollement de la racine est constitué d'une pince dont les mâchoires sont de faible longueur et maintenues entre elles mobilement autour d'un axe tel qu'une vis ou un rivet coopérant

avec un dispositif de préhension constitué par le prolongement des mâchoires.

Les mâchoires articulées autour de l'axe ont une forme préférentielle en lame tuilée en arc de courbe et sont disposées de manière à venir au contact l'une de l'autre par un seul de leurs bords longilignes respectifs créant ainsi une forme tuilée plus accentuée.

Les mâchoires ainsi constituées sont ramenées en contact l'une de l'autre par un dispositif de poussée tel que par exemple un ressort permettant ainsi d'enserrer la mèche de cheveux à onduler.

Les pinces ainsi constituées ne disposant pas de système chauffant interne, coopèrent avec un dispositif chauffant relié à une source d'énergie et munie d'un thermostat.

D'autres avantages et caractéristiques apparaîtront à la lecture d'au moins un mode de réalisation cité à titre d'exemple non limitatif auquel sont jointes les figures suivantes :

- la figure 1 est une vue de dessus d'une pince à mâchoires tuilées,
- la figure 2 est une vue en coupe en perspective selon BB,
- la figure 3 est une vue de face du boîtier,
- la figure 4 est une vue de dessus du boîtier.

Le dispositif permet l'ondulation des cheveux par décollement de la racine constitué d'une pince 1 dont les mâchoires 2 et 3 sont de faible longueur et de forme préférentielle en lame, recourbées parallèlement par rapport à l'axe AA, en arc de courbe donnant ainsi une forme en tuile suivant un axe AA. Les mâchoires 2 et 3 sont maintenues entre elles de façon mobile autour d'un axe 4 tel qu'une vis ou un rivet coopérant avec un dispositif de préhension 5, constitué par le prolongement des mâchoires.

Les mâchoires 2, 3 ainsi constituées sont ramenées en contact l'une contre l'autre par un seul de leurs bords 6 longilignes de façon à ce que les mâchoires tuilées 2 et 3 ainsi disposées accentuent la forme tuilée, parallèlement par rapport à un axe AA.

Avantageusement les mâchoires 2, 3 se recouvrent partiellement en 6 de part et d'autre de l'axe AA', le rebord supérieur de l'une venant sur le rebord supérieur de l'autre.

Le recouvrement peut être plus ou moins important.

Avantageusement les mâchoires en arc de courbe 2 et 3 peuvent être de largeur différente l'une par rapport à l'autre à partir de l'axe AA' et ou de la zone de recouvrement de leur bord 6.

Toujours sans sortir du cadre de l'invention le cintrage en arc de courbe peut être différent de l'une à l'autre.

La longueur des mâchoires peut également être différente de l'une à l'autre.

Les bords longitudinaux des mâchoires (2, 3) soit inférieur soit supérieur ou les deux peuvent être dotés de dents non représentées.

Les mâchoires 2, 3 sont ramenées l'une contre l'autre par l'intermédiaire d'un dispositif de poussée tel un ressort 7 de type connu, en épingle disposé autour de l'axe 4 de rotation des mâchoires.

Les pinces 1 ainsi constituées pourront aisément être positionnées à la racine des cheveux, enserrant entre leurs mâchoires 2, 3 une mèche à onduler.

Celles-ci ne disposant d'aucun système chauffant interne, coopèrent avec un dispositif prévu à cet effet. Le dispositif 8 de chauffage des pinces 1 est constitué d'un boîtier 9 parallélépipédique dont la face supérieure 10 est métallique et dont l'âme 11 du dit boîtier 9 est munie d'au moins une résistance chauffante 12 et d'un thermostat 13 de type connu, relié à une source d'énergie telle qu'une prise de secteur ou des batteries.

La face supérieure 10 du boîtier 9 parallélépipédique est munie d'une pluralité de lames 14 rectangulaires et tuilées, disposées perpendiculairement à la face supérieure 10 recevant celles-ci. Ces dernières ainsi disposées sont destinées à recevoir les pinces 1 à chauffer qui le sont par conduction de chaleur entre la résistance 12 disposée dans le boîtier contre la plaque métallique 10 de la face supérieure, les pinces 1 accumulant ainsi la chaleur afin de la restituer au cours de l'ondulation.

Le dispositif tel que décrit ci-dessus pourra être également doté d'un témoin 15 de température idéale permettant ainsi de réduire le temps de pose de la pince sur les cheveux et d'obtenir une qualité de travail optimum.

L'utilisation du dispositif d'ondulation des cheveux par décollement de la racine tel que décrit ci-dessus, pourra être effectué après mise en marche du dispositif et obtention de la température idéale des pinces.

Les pinces 1 pourront alors être disposées à la base des cheveux sur le cuir chevelu.

Il est à noter que ces dernières ont un sens de pose sur le cuir chevelu selon l'emplacement à travailler.

Afin d'éviter toute erreur de manipulation, les pinces 1 telles que décrites pourront être différenciées par des couleurs différentes selon leur emplacement d'application.

Après quelques secondes de pose, des pinces 1 à la base des cheveux et pendant la baisse de température de ces dernières, la racine du cheveu sera légèrement décollée et la base de ce dernier préformée.

Un tel dispositif permet de travailler le cheveu différemment, plus rapidement et surtout d'obtenir

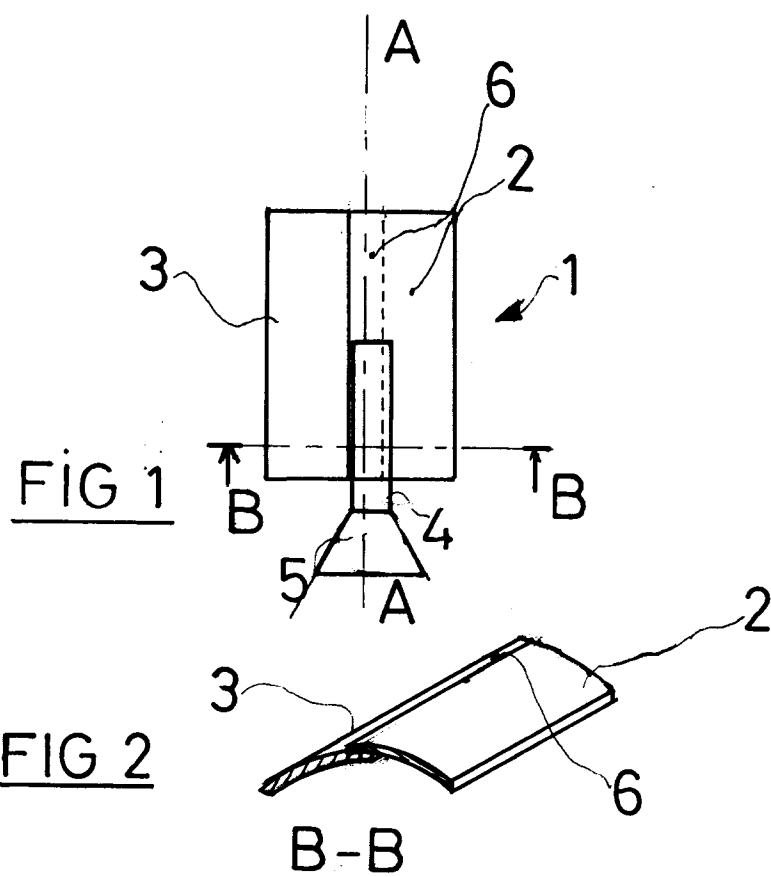
de nouvelles coiffures.

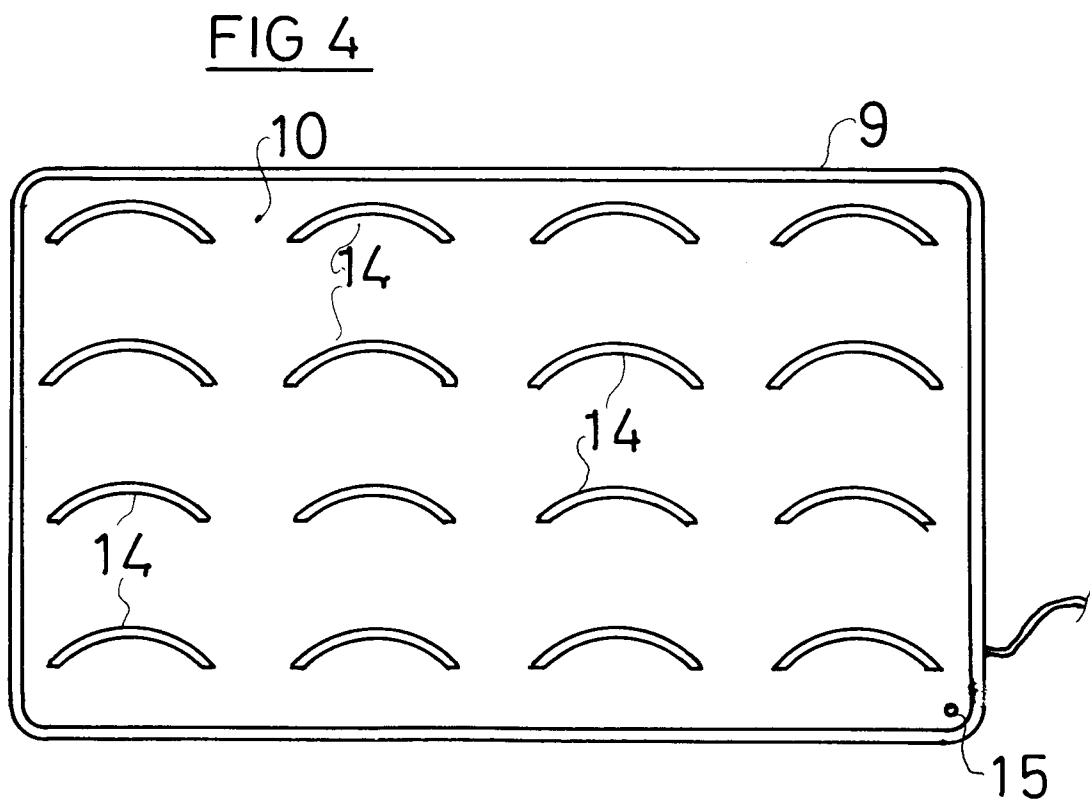
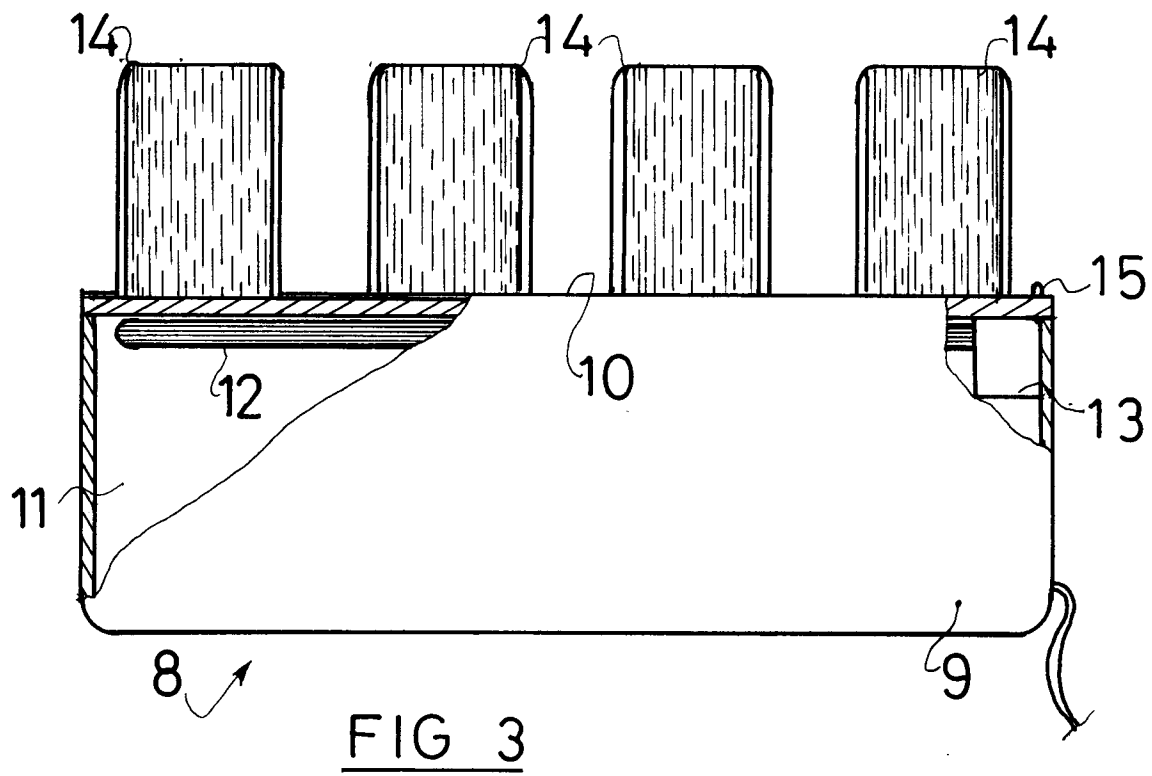
Les pinces 1 telle que décrites ci-dessus pourront avoir selon le mode de réalisation, des rayons différents permettant d'obtenir des ondulations différentes.

Selon une autre forme de réalisation, le dispositif destiné à chauffer les pinces 1 pourra être réalisé tel une superposition d'alvéoles dans lesquels les pinces sont introduites horizontalement et sont également chauffées par conduction de chaleur.

Revendications

1. Dispositif permettant l'ondulation des cheveux par décollement de la racine muni d'un dispositif chauffant externe destiné à coopérer avec des pinces (1) de faible longueur caractérisé en ce que les mâchoires (2, 3) de ladite pince (1) ont une forme rectangulaire tuilée selon un axe (AA'), disposées de manière à venir en contact l'une de l'autre par un seul de leurs bords longilignes 6.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que les mâchoires (2 et 3) tuilées de la pince (1) sont disposées de façon à être dissymétrique par rapport à l'axe AA' selon l'emplacement de chaque pince sur le cuir chevelu.
3. Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les pinces (1) ne disposant pas de système chauffant interne coopèrent avec un dispositif ou boîtier 9 chauffant muni sur sa face supérieure (10) de languettes disposées perpendiculairement à la face (10) de même forme que la pince.
4. Dispositif chauffant selon une autre forme de réalisation caractérisé en ce qu'il est constitué d'une pluralité d'alvéoles superposés et dans lesquels les pinces sont introduites horizontalement.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0194

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US-A-2 652 839 (LECLABART) * le document en entier *	1	A45D2/00 A45D4/16
Y	---	3,4	
Y	DE-A-20 35 986 (MATSUSHITA ELECTRIC WORKS) * page 4, alinéa 1 - page 6, dernier alinéa ; figures 1-7 *	3	
A	---	1	
Y	GB-A-1 282 756 (LAING) * page 4, ligne 115 - page 5, ligne 74; figures 5-13 *	4	
A	---	1,2	
A	FR-A-1 526 813 (ISOPERM) * le document en entier *	1	
A	DE-B-11 09 318 (SCOTTI) * colonne 3, ligne 56 - colonne 4, ligne 16; figures 6-8 *	1	
A	---	3,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	FR-A-814 103 (WHEELER) * le document en entier *		A45D
A	DE-A-37 09 273 (KÖHLER)		
A	US-A-4 424 822 (WILBORN, II)		
A	US-A-1 747 110 (GAIRE)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 8 Mai 1995	Examineur Williams, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			